

Le mot du Maire



Nous connaissons, comme l'ensemble de nos concitoyens, le déferlement régulier de vagues mais pas celles qui nous émerveillent lorsque nous les observons sur nos côtes atlantiques, non !

Celle-ci, « sanitaire », est, comme peut l'être sa consœur, sournoise et imprévisible. On pense avoir « les pieds au sec » et voilà que, sans crier gare, elle nous submerge de nouveau, rendant notre avenir bien incertain...

En attendant des jours meilleurs, l'équipe municipale reste mobilisée pour faire avancer ses projets. Pour mener à bon port ces derniers, nous avons décidé de nous appuyer sur les compétences d'une jeune entreprise spécialisée dans l'expertise urbaine juridique et opérationnelle. Cette dernière est dirigée par une juriste urbaniste qui connaît bien la commune pour avoir participé à l'élaboration de son plan local d'urbanisme de 2012 à 2014, Mme SINTES Marion.

Avec son expertise et ses expériences professionnelles, nous allons déterminer nos feuilles de route qui serviront à piloter nos futurs projets liés au cadre de vie.

Un outil important viendra étoffer cette étude, le recensement. En effet, celui-ci est prévu en février et nous sommes curieux et impatient de connaître l'évolution démographique de notre population depuis 2016, année du précédent recensement.

En espérant que le facteur épidémiologique ne bouleverse pas notre calendrier municipal, nous vous donnons rendez-vous pour deux événements majeurs sur notre commune.

Le premier aura lieu le samedi 15 janvier. Sur l'invitation du conseil municipal, les sapeurs-pompiers d'Aizenay nous font un grand honneur en venant commémorer la Sainte Barbe à La Chapelle-Palluau. La précédente commémoration dans notre commune remonte à l'année 2006. Nous vous donnons rendez-vous place de l'église à partir de 9h45 pour assister à cette cérémonie qui sera suivie d'un office religieux avant de nous diriger, par un défilé, vers l'**Espace A' Capella**. Nous vous espérons nombreux lors de cette matinée pour démontrer toute l'attention que notre population porte à ces hommes et femmes qui œuvrent pour le bien de tous.

Le second événement est fixé au samedi suivant, le 22 janvier, avec la cérémonie des vœux de la municipalité qui débutera à 16h00. Ce sera pour beaucoup d'entre vous l'occasion de découvrir cette nouvelle structure immobilière chapelloise qui, malgré quelques déboires dus à sa mise en service et dont certains, très minoritaires, se délectent de ces tracasseries, est un fort bel outil au service de la population et de ses associations communales. A bon entendre...

D'ici-là, au nom de l'équipe municipale, élus et agents, je vous souhaite une très bonne année 2022. Que ce futur proche vous apporte santé, réussite, bonheur et épanouissement, pour vous et vos familles.

Xavier PROUTEAU, maire



Séance du 8 septembre 2021

Monsieur le maire informe de la démission de monsieur Cyrille CHAUVET.

Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations (délibération du 06-06-2020)

- Pour renoncer au droit de préemption sur la vente de biens sur la commune :

N°	Adresse du bien	Parcelle	Nature du bien	Superficie
IA 2021 -12	2, chemin du Brégeon	AB 191	Terrain à bâtir	625 m ²
IA 2021 -13	8, impasse des Cormiers	AB 48	Maison individuelle	690 m ²
IA 2021 -14	3, rue du Moulin	AC 105p	Maison individuelle	235 m ²
IA 2021 -15	3, rue du Moulin	AC 105p	Maison individuelle	445 m ²
IA 2021 -16	1, rue du Vieux Bourg	AD 15	Maison individuelle	349 m ²
IA 2021 -17	10, rue de Nantes	AB 106	Maison individuelle	1047 m ²

- Signature d'un devis le 04-07-2021 de 695 € avec « Eric Gilbert » de La Chapelle-Palluaud pour le broyage annuel à différents endroits

- signature d'un devis le 04-07-2021 de 2 136 € avec « Eric Gilbert » de La Chapelle-Palluaud pour différentes interventions concernant les espaces verts

- signature d'un devis le 04-07-2021 de 565 € avec « Eric Gilbert » de La Chapelle-Palluaud pour la tonte du terrain de foot, de l'espace A'Capella et divers lieux

- signature d'un devis le 22-07-2021 de 424.14 € avec l'entreprise « self signal » pour l'achat de la signalisation vers l'espace A'Capella

- signature d'un devis le 29-07-2021 de 1 238.40 € avec l'entreprise « Berger Levraut » pour la mutualisation des services informatiques avec la C.C.V.B. concernant la facturation cantine garderie

- signature d'un devis le 29-07-2021 de 1 200 € avec l'entreprise « Sedep » d'Aizenay pour du point à temps à la Bonnetière

- signature d'un devis le 05-08-2021 de 1238.40 € avec l'entreprise « Biron » de Beaufou pour le broyage des accotements des Athuis et du côté ouest de la commune-

- signature d'un devis le 17-08-2021 de 426.80 € avec l'entreprise « Média Horizon é » d'Aizenay pour la commande de 480 exemplaires du bulletin

- signature d'un devis le 02-09-2021 de 144.54 € avec l'entreprise « Média Horizon » d'Aizenay pour la reproduction de 485 questionnaires distribués aux Chapellois sur l'avenir de la commune.

- signature d'un devis de 290.54 € avec l'entreprise « STGS » pour la distribution du règlement de l'assainissement collectif à tous les abonnés



Délibérations prises

1- Délibération sur le grade détenu par la personne recrutée comme agent polyvalent des services techniques et mise à jour du tableau des effectifs

Suite à la délibération du 06-07-2021 concernant la déclaration d'un poste vacant suite à la démission d'un agent technique polyvalent et suite à l'offre d'emploi publiée le 15-06-2021, les élus ont décidé de recruter un agent par voie de mutation et qui possède le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 18-10-2021.

En conséquence, voici le nouveau tableau des effectifs :

- un rédacteur principal de 1^{ère} classe (emploi permanent, temps plein) : service administratif
- un adjoint administratif (emploi permanent, temps plein) : service administratif
- un adjoint technique principal de 1^{ère} classe (emploi permanent, temps plein) : service technique (poste vacant agent en disponibilité)
- un adjoint technique principal de 2^{ème} classe (emploi permanent, temps plein) : service technique
- un adjoint technique (emploi permanent, temps plein) : service cantine pour 41.514% d'un E.T.P. (Equivalent Temps Plein), service garderie 23.91% d'un E.T.P. et entretien des bâtiments : 34.58% d'un E.T.P.
- un adjoint technique (emploi permanent, 1h 75 par jour scolaire pour le fonctionnement de la garderie soit 15.46% d'un E.T.P.) : service périscolaire garderie
- Un adjoint technique (emploi permanent, 3h cantine et 0.5h garderie par jour scolaire soit 33.08% d'un E.T.P. (création le 06-07-2021)

2- Modification du R.I.F.S.E.E.P. (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel (après avis du Comité Technique du 06-09-2021)

Suite au recrutement d'un agent polyvalent des services techniques, il est nécessaire de modifier la délibération du 05-09-2017 instituant le RIFSEEP, en rajoutant :

1- Adjoint technique territorial: dans le groupe 1 de la catégorie C de la filière technique la fonction d'agent technique polyvalent, référént du service technique avec une enveloppe maximum de 945 € par mois

2- Agent de maîtrise les 2 groupes : agent polyvalent des services techniques référént et agent polyvalent des services techniques avec une enveloppe maximum de 945 € et 900 € par mois.

3- Proposition de création de 2 postes non permanents de contrat à projets

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois nécessaires au fonctionnement des services sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il indique également que l'article 3.II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 autorise désormais le recrutement d'agents contractuels pour un contrat à durée déterminée afin de mener à bien un projet ou une opération identifié(e).

Ce contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale de six ans et est renouvelable par décision expresse sous réserve de ne pas excéder une durée totale de six ans. Le contrat a vocation à prendre fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu mais il peut également être rompu par décision de l'employeur, après l'expiration d'un délai d'un an, lorsque le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser.

Afin de répondre aux besoins de notre collectivité, la création de deux emplois non permanents sur cette base permet donc d'envisager le recrutement de deux contractuels pour réaliser en régie des travaux de réhabilitation, rénovation et construction de bâtiments communaux

L'assemblée délibérante :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer deux emplois non permanents afin de pouvoir recruter deux agents contractuels pour mener à bien le projet de réaliser en régie des travaux de réhabilitation, rénovation et construction de bâtiments communaux,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité :

La création à compter du 01-11-2021 de deux emplois non permanents dans le grade de technicien, relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps complet *pour* mener à bien le projet de réaliser en régie des travaux de réhabilitation, rénovation et construction de bâtiments communaux, à savoir :

- *Réhabilitation de l'ancienne mairie en locatifs*
- *Aménagement intérieur et extérieur de l'espace périscolaire*
- *Démolition de l'ancienne CAVAC pour y construire des locatifs*
- *Construction de bâtiments de stockage*
- *Réhabilitation des ateliers municipaux*
- *Réhabilitation des vestiaires au stade*

Ces emplois non permanents seront occupés par deux agents contractuels recrutés pour une durée déterminée de quatre ans.

La rémunération des agents sera calculée par référence à un indice brut de la grille indiciaire du grade de recrutement, en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

4. Validation du RPQS de 2020 (Rapport Public sur la Qualité du Service Assainissement)

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPOQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA »

Résumé des données pour 2020

Nombre d'abonnés	286
Nombre d'habitants desservis	660
Linéaire de réseau hors branchements	362 mètres en unitaire et 6 888 mètres en séparatif soit 7 250 mètres linéaire
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	30 points
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	0
Volume facturé	25 469 m ³
Modes de gestion	Gestion en régie communale
Nombre d'ouvrages	1 lagune agrandie en 2016
Capacité en Équivalents-Habitants	900
Tarifs	Abonnement au service : 42 € Part variable par m ³ consommés : 1.38 €

Participation pour le raccordement des nouvelles constructions : 2 500 €
--

5- Approbation du rapport des représentants des collectivités membres de l'Assemblée spéciale aux Conseils d'administration pour l'année 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport est adressé à chaque membre afin que chaque assemblée délibérante se prononce sur son contenu. Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce rapport.

6- Tarif de l'espace A'Capella pour une occupation régulière par les associations

Le conseil municipal vote un tarif de 150 € à l'année pour une occupation régulière de l'espace A 'Capella par les associations chapelloises pour participer aux frais de fonctionnement. Pour les associations hors commune, les demandes seront traitées au cas par cas.

7- Point sur les Illuminations de Noël

Le conseil municipal autorise le maire à signer un devis de 5 699.42 € pour l'achat de motifs lumineux pour les décorations de Noël à mettre dans les marronniers place de l'église.

Informations diverses

1- Point sur l'assainissement collectif

- Contrôle des branchements de l'assainissement collectif. Un modèle de Cahier des Clauses Techniques Particulières doit être validé lors d'une réunion qui aura lieu le 25-11-2021 avec madame Florence MACAUD du département pour la consultation des entreprises
- Le poste de relevage à la Brémaudière a été mis en service le 30-08-2021.

2- Point sur la cantine-garderie et la surveillance de la cour d'école

Rédaction d'une convention pour l'occupation de la cour de l'école privée et les consignes de surveillance par nos deux agents communaux.

Il y a 53 enfants maxi à surveiller sur la cour d'école.

Environ 71 enfants sont inscrits à la cantine et une vingtaine régulièrement à la garderie

Séance du 6 octobre 2021

Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations (délibération du 06-06-2020)

- Pour renoncer au droit de préemption sur la vente de biens sur la commune :

N°	Adresse du bien	Parcelle	Nature du bien	Superficie
IA 2021-18	3, rue du Moulin	AC 186	Terrain bâti	594 m ²
IA 2021-19	14, rue de la Joussemière	AC 195, AC 189	Maison individuelle	28 m ² + 1009 m ²

- signature d'un devis le 07-09-2021 de 1 500 € avec l'entreprise « Noria » de l'Herbergement pour la fourniture et pose d'une clôture et d'un empierrement au nouveau poste de relevage à la Brémaudière
- signature d'un devis le 07-09-2021 de 1 873.80 € avec l'entreprise « A.C.R. » de Venansault pour le marquage au sol vers l'espace A'Capella
- signature d'un devis le 14-09-2021 de 640.52 € avec l'entreprise Subelec de Saint Paul Mont Penit pour le changement d'un convecteur électrique au locatif 4
- signature d'un devis le 23-09-2021 de 324.50 € avec « FRIS » de Corcoué Sur Logne pour l'animation du goûter des aînés le 12-12-2021
- signature d'un devis le 23-09-2021 de 57.60 € avec l'entreprise « Prosysteme » de Challans pour changer la batterie d'un ordinateur portable
- signature d'un devis le 29-09-2021 de 140 € avec « Y'a un truc » de St Julien des Landes pour l'animation du goûter des aînés le 12-12-2021

Délibérations prises

1- Convention CNP avec le Centre De Gestion pour l'assurance statutaire du personnel

Les dispositions statutaires (loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée) applicables aux fonctionnaires territoriaux affiliés à la CNRACL confèrent à ces derniers des droits au maintien de tout ou partie de leur traitement en cas de congés pour raison de santé (maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité/paternité), ainsi qu'au versement d'un capital décès. Les agents relevant de l'IRCANTEC (titulaires non affiliés à la CNRACL et non titulaires) bénéficient également, sous certaines conditions, d'un régime de protection sociale dérogatoire de droit commun (décret du 15 février 1988).

Afin d'éviter que ces dépenses obligatoires soient supportées par la collectivité employeur, il est recommandé

de souscrire une assurance spécifique couvrant ces risques statutaires.

Depuis la transposition de la directive européenne n° 92/50/CEE du 18 juin 1992 en droit français (décret du 27 février 1998), les contrats d'assurance sont soumis au code des marchés publics. Dans ce cadre et en application des dispositions de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986, le Centre de Gestion de la Vendée, mandaté par un certain nombre de collectivités, a conclu avec C.N.P. Assurances, un contrat groupe « Assurance des risques statutaires » par capitalisation et d'une durée de quatre (4) ans (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025), auquel toute collectivité ou établissement public rattaché de moins de 30 agents affiliés à la CNRACL peut adhérer.

Les taux de cotisation proposés par l'assureur s'appliquent sur la masse salariale et, le cas échéant aux charges patronales, définie comme l'assise de cotisation et s'entend hors frais de gestion. Via une convention d'assistance et de gestion, le Centre de Gestion propose de réaliser, pour le compte de la collectivité, la gestion du contrat et des sinistres auprès de l'assureur.

Monsieur le Maire a proposé de souscrire pour le personnel de la collectivité, comptant moins de 30 agents affiliés à la CNRACL au 1^{er} janvier 2021, aux garanties telles que définies dans le contrat groupe et aux conditions suivantes à prise d'effet au 1^{er} janvier 2022 :

POUR LES AGENTS AFFILIES A LA CNRACL (agents titulaires + de 28h par semaine)

La couverture retenue est une garantie tous risques (maladie ordinaire, longue maladie, maladie longue durée, maternité, paternité, adoption, Congés d'Invalidité Temporaire Imputable au Service (AT/MP) et décès), à prise d'effet au 1^{er} janvier 2022, avec une franchise au choix de 15 jours au taux de 5.10% ou de 30 jours fermes en maladie ordinaire au taux de 4.68%.

Le taux est garanti pendant toute la durée du contrat (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025), avec une faculté de résiliation de chacune des parties à la date anniversaire.

L'assiette de cotisation est composée du Traitement Brut Indiciaire, de la Nouvelle Bonification Indiciaire et du Supplément Familial de Traitement.

Le conseil municipal a décidé de prendre pour option la franchise de 30 jours sans les charges patronales au taux de 4.68%

POUR LES AGENTS AFFILIES A L'IRCANTEC (agents titulaires - de 28h par semaine et les contractuels)

Le conseil municipal approuve la couverture retenue pour une garantie tous risques (maladie ordinaire, grave maladie, maternité accident du travail et maladie professionnelle), à prise d'effet au 1^{er} janvier 2022, avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire.

Le taux de cotisation pour l'assureur, hors frais de gestion, appliqué à l'assiette de cotisation s'élève à 1,15 %.

Le taux est garanti durant les deux premières années (2022 et 2023), puis révisable, en fonction de l'évolution de la sinistralité jusqu'en juillet 2023, pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2024. Les deux parties conservent leur faculté de résiliation à chaque date anniversaire.

L'assiette de cotisation est composée du Traitement Brut Indiciaire, de la Nouvelle Bonification Indiciaire et du Supplément Familial de Traitement.

De plus, le conseil municipal décide de confier au Centre de Gestion de la Vendée, par voie de convention, la gestion dudit contrat :

pour les agents affiliés à la CNRACL, au taux de 0,12 % appliqué à l'assiette de cotisation arrêtée ci-avant ;

pour les agents affiliés à l'IRCANTEC, au taux de 0,05 % appliqué à l'assiette de cotisation arrêtée ci-avant.

2- Validation des rapports annuels 2020 de la Communauté de Communes Vie et Boulogne (C.C.V.B.)

Le conseil municipal approuve les 3 bilans annuels de 2020 à savoir :

- Bilan annuel d'activité
- S.P.A.N.C. (Service Public de l'Assainissement Non Collectif)
- Déchets

3- Répartition du F.P.I.C. 2021

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite aux orientations fixées par le parlement en 2011 (article 125 de la loi de finances initiales pour 2001), l'article 144 de la Loi de Finances 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale, appelé Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (F.P.I.C.).

Pour l'année 2021, l'Etat a notifié à la Communauté de communes le montant de l'enveloppe F.P.I.C. attribuée au niveau de l'ensemble intercommunal qui s'élève à **1 286 605€**.

Trois modes de répartition du F.P.I.C. peuvent s'opérer entre l'EPCI et ses communes membres :

1°) Une répartition dite « de droit commun », ce qui ne nécessite aucune délibération de la collectivité. La répartition de droit commun s'effectue en deux temps. Dans un premier temps, elle s'effectue entre l'EPCI et ses communes membres en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF), puis, entre chacune des

communes en fonction du potentiel financier par habitant et de leur population.

2°) Opter pour une répartition « à la majorité des 2/3 » : cette répartition doit être adoptée à la majorité des 2/3 de l'organe délibérant de l'EPCI dans un délai de 2 mois. Dans ce cas, le prélèvement et/ou le reversement sont dans un premier temps répartis entre l'EPCI, d'une part, et ses communes membres, d'autre part, librement mais sans avoir pour effet de s'écarter de plus de 30% du montant de droit commun. Dans un second temps la répartition du FPIC entre les communes membres peut être établie en fonction au minimum des trois critères précisés par la loi, c'est-à-dire en fonction de leur population, de l'écart entre le revenu par habitant de ses communes et le revenu moyen par habitant de l'ensemble intercommunal et du potentiel fiscal ou financier par habitant (ou insuffisance du potentiel fiscal/financier par habitant s'il s'agit d'un reversement) de ses communes au regard du potentiel fiscal ou financier moyen par habitant sur le territoire de l'EPCI, auxquels peuvent s'ajouter d'autres critères de ressources ou de charges choisis par le conseil communautaire. Le choix de la pondération de ces critères appartient à l'organe délibérant. Toutefois, ces modalités ne peuvent avoir pour effet ni de majorer de plus de 30% la contribution d'une commune par rapport à celle calculée selon le droit commun ; ni de minorer de plus de 30% l'attribution d'une commune par rapport à celle calculée selon le droit commun.

3°) Opter pour une répartition « dérogatoire libre », qui permet de décider d'une nouvelle répartition du prélèvement ou du reversement, suivant des critères propres à l'E.P.C.I., sans aucune règle particulière. Pour cela, l'organe délibérant de l'EPCI doit :

- soit délibérer à l'unanimité dans un délai de deux mois suivant la notification du prélèvement et du reversement
- soit délibérer à la majorité des deux tiers dans ce même délai avec approbation des conseils municipaux dans un délai de deux mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, ils sont réputés l'avoir approuvée.

Chaque année, c'est cette dernière option qui est proposée, en répartissant la totalité du FPIC aux communes membres en utilisant les critères appliqués aux fonds de concours à savoir : 70 % population DGF, 20 % superficie et 10 % ERPF.

En fonction de ces critères traditionnels, la répartition serait la suivante :

Enveloppe FPIC 2021 de 1 286 605 € repartie selon critères DSC	
AIZENAY	244 590 €
APREMONT	68 210 €
BEAUFOU	54 706 €
BELLEVIGNY	150 605 €
LA CHAPELLE PALLUAU	35 159 €
FALLERON	55 093 €
LA GENETOUZE	54 584 €
GRAND'LANDES	32 514 €
LES LUCS SUR BOULOGNE	106 659 €
MACHÉ	51 725 €
PALLUAU	34 692 €
LE POIRE SUR VIE	220 885 €
ST DENIS LA CHEVASSE	75 738 €
ST ETIENNE DU BOIS	68 543 €
ST PAUL MONT PENIT	32 902 €

Total FPIC reversé aux communes : 1 286 605 €

Il est proposé cette année une répartition différente en application du pacte financier entre la communauté de communes et les communes fondé sur le principe d'une répartition équitable de l'enveloppe globale composée des subventions liées à la contractualisation avec l'Etat, la Région et le Département, les fonds de concours, la dotation de solidarité communautaire (DSC) et le FPIC sur les années 2017 à 2020.

La répartition du FPIC en application du pacte financier serait la suivante :

Enveloppe FPIC 2021 de 1 286 605 € Après ajustement	
AIZENAY	244 590 €
APREMONT	68 210 €
BEAUFOU	54 706 €
BELLEVIGNY	150 605 €
LA CHAPELLE PALLUAU	35 159 €
FALLERON	55 093 €
LA GENETOUZE	54 584 €
GRAND'LANDES	32 514 €
LES LUCS SUR BOULOGNE	0 €
MACHÉ	51 725 €
PALLUAU	34 692 €
LE POIRE SUR VIE	220 885 €
ST DENIS LA CHEVASSE	75 738 €
ST ETIENNE DU BOIS	68 543 €
ST PAUL MONT PENIT	32 902 €

Total FPIC reversé aux communes : 1 179 946 €

Total FPIC conservé par la CCVB : 106 659 €

Total FPIC Communes et CCVB : 286 605 €

En accord avec la commune concernée, le montant du FPIC serait diminué de 106 659 euros pour LES LUCS SUR BOULOGNE.

Par adoption des motifs exposés par monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver au titre de l'année 2021 la répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales (F.P.I.C) suivante :

Enveloppe FPIC 2021 de 1 286 605 € Après ajustement	
AIZENAY	244 590 €
APREMONT	68 210 €
BEAUFOU	54 706 €
BELLEVIGNY	150 605 €
LA CHAPELLE PALLUAU	35 159 €
FALLERON	55 093 €
LA GENETOUZE	54 584 €
GRAND'LANDES	32 514 €
LES LUCS SUR BOULOGNE	0 €
MACHÉ	51 725 €
PALLUAU	34 692 €
LE POIRE SUR VIE	220 885 €
ST DENIS LA CHEVASSE	75 738 €
ST ETIENNE DU BOIS	68 543 €
ST PAUL MONT PENIT	32 902 €

Total FPIC reversé aux communes : 1 179 946 €

Total FPIC conservé par la CCVB : 106 659 €

Total FPIC Communes et CCVB : 1 286 605 €

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- de charger le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

4- Solde participation financière OGEC pour 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 10/02/2021 mentionnant le 1^{er} versement 2021 de la participation de fonctionnement concernant l'OGEC RPI Palluau-La Chapelle-Palluau domiciliée au 15, rue du Pont Chanterelle 85670 Palluau pour un montant de 28 751.26 €

Considérant :

- Le coût d'un élève de l'école publique de Palluau pour l'année 2020-2021 qui est de 770.81 € (l'année dernière 727.88 €)

- le nombre d'élèves à l'école St Joseph de La Chapelle-Palluau : 48 élèves chapellois
- le nombre d'élèves à l'école St Agnès de Palluau : 31 élèves chapellois

Le montant total dû pour l'année 2021 est de 79 élèves x 770.81 € = 60 893.99 €

Le solde restant à verser est de 60 893.99 € - 28 751.26 € = 32 142.73 €.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à mandater cette dépense.

5- Signature d'une convention pour une mutuelle communale

Les communes d'Apremont, Beaufou, Grand'Landes, Palluau, et Saint Etienne du Bois ont décidé de signer une convention pour la mise en place d'une mutuelle communale avec l'association Mut'Com de Bordeaux.

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer cette convention.

Les objectifs prioritaires sont :

- De palier aux inégalités sociales de santé des personnes qui, par manque de moyens, font l'économie d'une mutuelle, permettant ainsi au public visé d'avoir accès à une couverture de soins optimale en bénéficiant d'un coût réduit et contribuant enfin à un maintien ou à un retour aux soins de santé ;
- De développer des solutions concrètes d'amélioration du pouvoir d'achat à prestations équivalentes et notamment : garanties obsèques, garanties habitation, téléphonie ;
- De lutter contre toutes les formes de précarité : sociale, physique, handicap ;
- De diffuser une information claire et précise sur les différents dispositifs d'aide,

Complémentaire Santé Solidaire (CSS), déceler et accompagner les bénéficiaires potentiels.

La commune s'engage à :

- A désigner un Correspondant référent qui sera le lien entre l'association et la commune : Laëticia CHATRY ;
- A informer ses habitants de la mise en place du dispositif LA MUTUELLE COMMUNALE et des services annexes à travers les moyens dont elle dispose ;
- A disposer, dans les lieux accueillant du public, les supports d'informations à destination des administrés;

- A mettre les liens des sites La Mutuelle Communale et de l'association MUT'COM sur le site internet de la commune.

6. Achat du fonds de commerce bar tabac « le cht'i canon » pour un montant de 35 000 €

Le conseil municipal a émis un avis favorable à l'unanimité et autorise monsieur le maire à signer le compromis de vente et les documents afférents à ce dossier.

Séance du 4 novembre 2021

Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations (délibération du 06-06-2020)

- Pour renoncer au droit de préemption sur la vente de biens sur la commune :

N°	Adresse du bien	Parcelle	Nature du bien	Superficie
IA 2021-20	1, impasse des Frênes	AB 57	Terrain bâti	637 m ²
IA 2021-21	14, rue de la Joussemière	AC 191	Terrain	28 m ²

- signature d'un devis le 13-10-2021 de 1 294.40 € avec le service mutualisé de la C.C.V.B. pour l'achat d'un ordinateur pour monsieur le maire

- signature d'un devis le 21-10-2021 de 1 122 € avec l'entreprise « Création métal » de Moncoutant pour la fourniture de la signalétique de l'espace A'Capella sur le mur

- signature d'un devis le 21-10-2021 de 312 € avec l'entreprise « Création métal » de Moncoutant pour la rehausse de la machine à laver de la cantine.

Délibérations prises

1- Tarif assainissement 2022

Le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs 2021 sans augmenter. La redevance assainissement 2022 est la suivante :

- Part fixe par branchement : 42 €
- Par m³ consommés : 1.38 €
- Les autres modalités restent conservées (voir délibération du 04/10/2006)

2- Renouveau de la convention A.S.D.I. (Animations Sportives et de Détentes Intercommunales)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la décision du Conseil Municipal de développer un service d'animations et de détente auprès de notre population. La création et la mise en place d'un tel service a été proposé aux communes voisines et cinq se sont déclarées intéressées : Palluau, la Chapelle-Palluau, Maché, St Etienne du Bois et Grand'Landes.

Suite à cette décision, les 6 communes précitées se sont entendues pour une gestion de ce service « Animations Sportives et de Détente Intercommunales » par la Commune de St Paul Mont Penit, à compter du 1er Mars 2021.

La convention actuelle arrive à échéance au 31 décembre 2021 et il convient de la renouveler.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention à approuver. Il précise que les termes de cette dernière sont identiques à ceux de l'année passée et que son entrée en vigueur est portée au 1er janvier 2022 pour une durée de 8 mois soit jusqu'au 31 août 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve les termes de la nouvelle convention.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'ensemble des communes concernées, pour une durée de 8 mois (du 1er janvier 2022 au 31 août 2022).

3- Recensement de la population en 2022 du 20 janvier au 19 février 2022

Le recensement général de la population aura lieu au début de l'année 2022 sur la commune, du 20 janvier au 19 février 2022. Le montant de la dotation Recensement Population 2022 s'élèvera à 1 735 €.

La loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité définit les principes de la rénovation du recensement, compétence partagée de l'Etat et des communes. Les communes ont la responsabilité de préparer et de réaliser les enquêtes de recensement. L'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) organise et contrôle la collecte des informations. Les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées une fois tous les 5 ans, la dernière enquête ayant eu lieu en 2016. Elle devait avoir lieu en 2021 mais a été annulée à cause de la crise sanitaire.

En relation avec l'INSEE, le territoire de la commune a été divisé en 2 districts représentant chacun 251 et 241 logements.

Afin de procéder aux opérations de recensement, il convient de recruter 2 agents recenseurs, pendant la période du 20 janvier au 19 février 2022, le coordinateur étant madame Christelle CHIGNON : D.G.S.

La rémunération des agents relevant de la compétence communale, le conseil municipal décide de la fixer comme suit : 750 € net par agent et remboursement des frais de déplacement aller-retour aux deux demi-journées de formation.

Pour information, en 2020, au niveau régional, 73% de la population recensée a utilisé internet

Le versement de la rémunération se fera en un acompte de 400€ maximum en février 2022 et le solde en mars 2022.

Informations diverses

1. Suivi de l'étude de programmation urbaine

Par délibération du 09-06-2021, le conseil municipal a choisi le cabinet « PLANEN » afin de réaliser une étude de programmation urbaine. Un questionnaire a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

80 réponses ont été recensées - majoritairement des plus de 60 ans - vivant depuis longtemps sur La Chapelle. 15 personnes souhaitent participer aux ateliers.

Ce qui en ressort :

- L'identité chapelloise : la place de l'Eglise et ses marronniers, le Vieux pont route d'Aizenay, le moulin, le calme et la campagne.
- Les commerces manquants : boulangerie et supérette en majorité
- L'aménagement de la place de l'église : un espace de verdure et fleuri, sans voiture, pouvant accueillir un marché
- Autres espaces : une aire de jeux en bas de l'ancienne salle polyvalente, un city près du stade, des liaisons douces avec des pistes cyclables et des chemins piétonniers.

Prochaine étape : organisation de deux ateliers le 24 novembre à l'Espace A'Capella, le premier avec les commerçants et un second avec les volontaires inscrits lors de leur réponse au questionnaire.

Et ensuite...

Fin décembre : proposition des scénarii des différentes implantations faisant suite à l'atelier

Janvier/février : validation du plan-guide et nouvel atelier avec les mêmes personnes pour présenter nos choix.

Mars : fin de l'étude et présentation des fiches-actions

Séance du 1 décembre 2021

Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations (délibération du 06-06-2020)

- Pour renoncer au droit de préemption sur la vente de biens sur la commune :

N°	Adresse du bien	Parcelles	Nature du bien	Superficie
IA 2021-22	28, rue des Pressoirs	AE 33 et 45	Terrain bâti	928 m ²
IA 2021-23	10, rue de Douin	ZI 227	Terrain à bâtir	509 m ²

- signature d'un devis le 15-10-2021 de 3 563.98 € avec

Vendée Eau pour la pose d'un poteau incendie aux Athuis

- signature d'un devis le 16-11-2021 de 987 € avec Jean-René AVRIT d'Aizenay pour le remblaiement derrière une clôture en bois au lotissement les Rouillères

- signature d'un devis le 10-11-2021 de 129.60 € avec SFR pour 6 protections en verre trempé pour les portables

- signature d'un devis le 16-11-2021 de 626.49 € avec Espace Emeraude à Coëx pour du petit matériel

- signature d'un devis le 17-11-2021 de 2 316 € avec l'entreprise Jean-René AVRIT d'Aizenay pour le branchement des eaux usées au 29, bis rue des Sables

- signature d'un devis le 24-11-2021 de 317.40 € avec l'entreprise « Sopema » de Challans pour l'achat d'un produit qui enlève les graffitis sur les murs

- signature d'un devis le 24-11-2021 de 1 505.93 € avec l'entreprise « Sopema » de Challans pour l'achat d'un ensemble de 5 machines (meuleuse, perceuse, perforateur, scie circulaire et visseuse) et d'une scie sauteuse après consultation de 3 entreprises

- signature d'un devis le 26-11-2021 de 1 780 € avec l'entreprise « Jean-René AVRIT » d'Aizenay pour la reprise d'une conduite au poste de refoulement rue des Sables

Délibérations prises

1. Demande de l'école publique de Palluau pour une subvention exceptionnelle pour la prise en charge de l'AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap)

Une famille Chapelloise demande une subvention exceptionnelle pour leur fils en classe de CM1-CM2 à l'école publique de Palluau pour son voyage en classe de neige du 8 au 11 mars 2022. Il s'agit de financer 385 € pour qu'il parte avec son aide scolaire. Aucun organisme ne veut prendre à sa charge cette AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap). Le conseil municipal émet un avis favorable.

2. Demande de l'école publique de Palluau pour une participation financière à la classe de neige des CM1 et CM2 pour 3 enfants du 08 au 11 mars 2022

Le conseil municipal décide de verser 40 € par élève, 3 élèves sont concernés. La participation sera versée directement aux familles une fois le règlement définitif effectué à l'école.

Informations diverses

1-Mise en œuvre d'un programme de prévention des déchets sur le territoire de la Communauté de Communes Vie et Boulogne dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial

Laurent PREAULT a été nommé comme référent.

2-Compte Rendu des ateliers du 24-11-2021 avec le cabinet d'études de programmation urbaine « Planen » de Nantes

Rappel : 80 questionnaires ont été retournés par les habitants

Participation de 7 élus, 2 agents et de :

- 7 commerces et porteurs de projet et un représentant de la C.C.I dans un premier temps

- 8 habitants chapellois dans un second temps

Fin décembre : proposition des scénarii des différentes implantations « commerces, équipements souhaités... » faisant suite à l'atelier

Janvier/février : validation du plan-guide et nouvel atelier avec les mêmes personnes pour présenter nos choix.

Mars : fin de l'étude et présentation des fiches-actions

Vie Municipale

3-Contrôle des branchements des habitations raccordées ou raccordables à l'assainissement collectif

Le cahier des charges a été validé le 25-11-2021 avec Florence MACAUD (agent du service assainissement du département) pour la consultation de trois entreprises. L'entreprise choisie devra organiser une réunion publique pour expliquer aux Chapellois raccordés à l'assainissement collectif ou raccordables qu'un agent passera chez eux pour contrôler le bon fonctionnement d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales dans le réseau collectif

4-Consultation du rapport quinquennal sur l'évolution du montant des allocations compensatrices au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences de la Communauté de Communes Vie et Boulogne (C.C.V.B.).

Depuis le 1er janvier 2017, le président de la C.C.V.B. est tenu de présenter tous les cinq ans ce rapport (2° du V de l'article 1609 nonies C du CGI).

Ce rapport, dont la forme est libre, fait l'objet d'un débat au sein de la C.C.V.B. et d'une délibération spécifique (prise le 22-11-2021). Il est ensuite obligatoirement transmis aux communes membres pour information.

5-Visite de vendée tri le jeudi 09-12 à 18h (covoiturage) : 3 agents et 3 élus

6- Aménagement extérieur de l'espace A'Capella

Sur proposition experte d'un agent technique, le conseil municipal a opté pour la plantation de chênes verts et de Copalmes d'Amérique à 7 voix contre 5. L'aménagement est estimé à environ 1 300 € et sera réalisé en régie par les agents communaux.

➤ 11 Nouveaux nés 2021 dont :

- œ Jules FRADET – 19 février
- œ Milo PERRIN – 22 avril
- œ Elios LECLAIR – 23 mai
- œ Abel BERNARD – 17 juin
- œ Clément LEDORMAND – 18 juillet
- œ Tom MERCIER – 20 juillet
- œ Garance COUTAND – 7 août
- œ Tara BACHELET – 26 août
- œ Aaron COINTET – 24 septembre
- œ Eli TENAILLEAU – 5 novembre



Etat-civil

➤ Félicitations aux mariés 2021 :

- œ PRÉAULT Louise & YON Alban – 19 août
- œ GUILLET Fabrice & WOUNKENG KOUEMINI Euphrasie – 11 septembre



➤ 3 Baptêmes civils 2021 :

- œ RAUTUREAU Frida & Césaria – 10 juillet
- œ FAYOLA Sarah – 16 octobre



➤ Celles et ceux qui nous ont quittés en 2021

- œ HUITRIÉ Claudie – 15 janvier – 66 ans
- œ HOUGARD Jacques – 20 janvier – 75 ans
- œ BIGOIN Johan – 24 mars – 43 ans
- œ VALOT Marie-Thérèse née MOINET – 7 mai – 87 ans
- œ RIAND Bernard – 14 août – 64 ans
- œ METZGER Marie-Louise – 28 octobre – 68 ans
- œ GUILBAUD Maurice – 7 décembre – 85 ans



Vie Municipale

➤ Récapitulatif des réponses au questionnaire Planen

ANALYSE ET
REFLEXION
PROSPECTIVE



Dans le cadre d'une démarche de stratégie de programmation urbaine, nous avons choisi de nous appuyer sur les compétences du groupement d'études PLANEN – Alizés – Partition Architecture.

Après une visite de la commune organisée en amont pour définir cette stratégie, vous avez été invités à participer à cette réflexion par le biais d'un questionnaire distribué avec le bulletin de septembre.

Son objectif est de révéler les atouts et les faiblesses de notre commune, et donc de définir un cadre de travail pour améliorer notre cadre de vie.

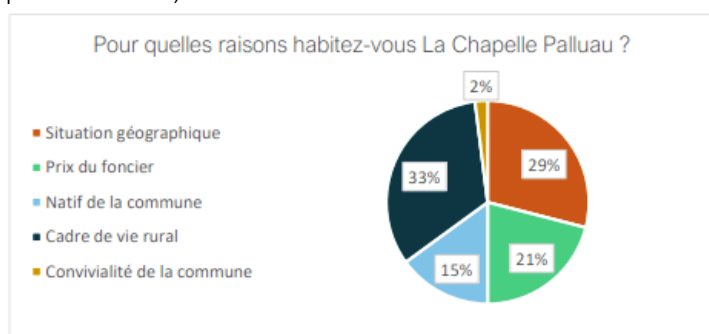
Point de vue des habitants

80 questionnaires ont été retournés en mairie, dont voici une synthèse des réponses.

Le profil...

La plupart des habitants ayant répondu au questionnaire vivent à La Chapelle-Palluau depuis plus de 20 ans (34%), et 26 % depuis plus de 10 ans.

Toutes les catégories d'âge sont représentées : 36% ont entre 40 et 60 ans, 28% pour les 25-40 ans, 24% pour les plus de 60 ans, et 12 % des moins de 25 ans.



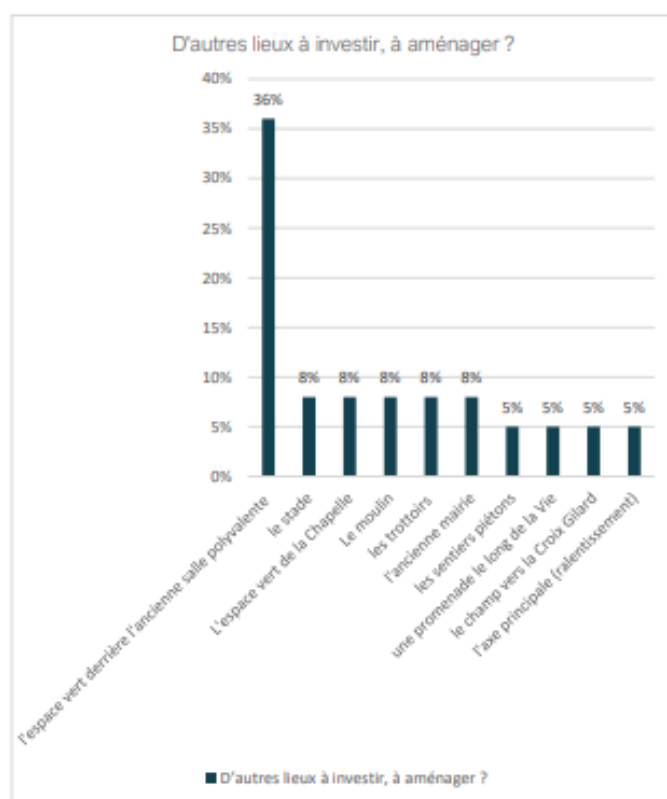
La situation géographique près d'Aizenay et le prix du foncier par rapport à cette même ville en font les 2 atouts majeurs.

Les symboles de l'identité chapelloise...

62 % ont répondu Oui à la question « Existe-t-il une identité chapelloise ? », dont 5 symboles se démarquent :

- ✓ La convivialité (chaleur et accueil – 27%)
- ✓ La place de l'église (ses marronniers et maisons bourgeoises – 24%)
- ✓ Le patrimoine (la chapelle, le moulin, le pont – 20%)
- ✓ Le calme (la tranquillité – 13%)
- ✓ Le pont (ancienne route d'Aizenay – 11%)

Des lieux à investir...



Un lieu se dégage très nettement, celui de l'espace vert situé derrière l'ancienne salle polyvalente : il pourrait accueillir une aire de jeux pour enfants, un parcours santé, ou encore des jardins partagés.

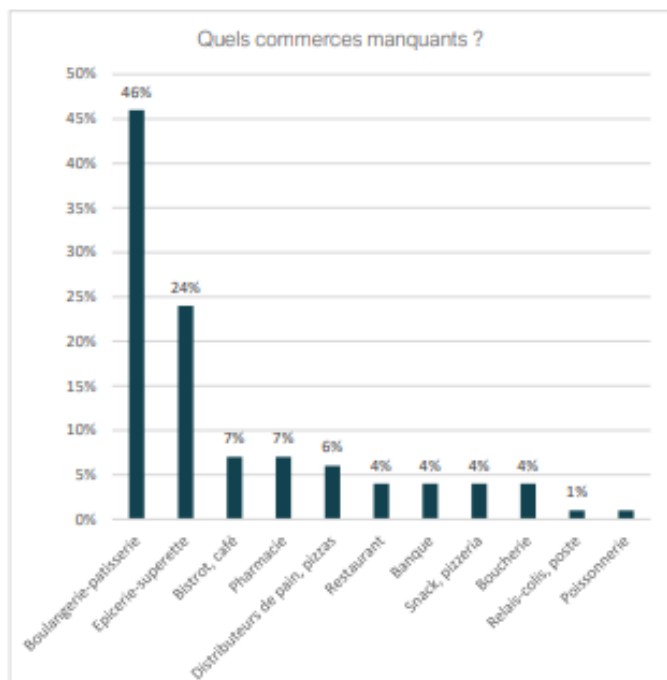
Pour les autres propositions, on retrouve le stade, l'espace autour de la Chapelle, le moulin...

Les usages du territoire...

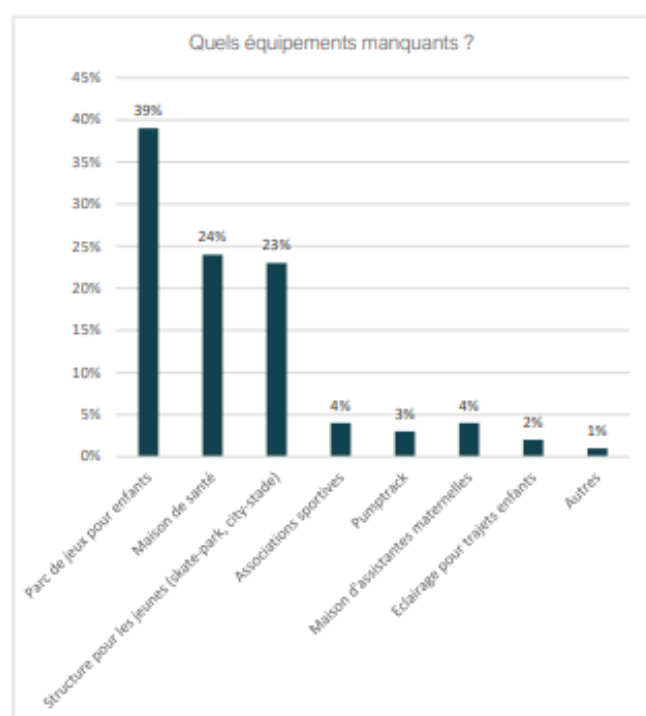
La grande majorité des participants (65%) fréquente les commerces de la commune. Quant aux associations, parmi les participants, peu y adhèrent. Le loisir principal déclaré est la marche, notamment sur les bords de la Vie.

Les attentes et besoins...

Concernant les commerces



116 réponses ont été données à cette question. Pour la très grande majorité (53 personnes), c'est la boulangerie-pâtisserie qui est le commerce manquant à notre commune. Puis pour 28 personnes, il est mentionné l'épicerie-superette, avec une précision quant aux produits locaux.



Concernant les équipements

La grande majorité des participants a répondu un parc de jeux pour enfants. Les 2 autres réponses qui se détachent sont la maison de santé et une structure dédiée aux jeunes comme un city-stade ou un skate-park).

Concernant le cadre de vie et les espaces publics

Pour 40 participants, la commune manque d'espaces verts, précisant « dans le centre-bourg ».

Les actions qu'ils estiment prioritaires...

Une vingtaine des réponses ont été transmises, avec par ordre de priorité :

- ✓ L'accueil de commerces (18 réponses)
- ✓ La création d'une aire de jeux pour enfants et structure pour ados (6 réponses)
- ✓ Le ralentissement de la circulation (6 réponses)
- ✓ L'aménagement du complexe sportif (5 réponses)

Ateliers participatifs

Afin d'échanger un peu plus en profondeur sur cette première analyse du questionnaire, la municipalité et PLANEN ont souhaité organiser 2 ateliers : un atelier réunissant les commerçants et porteurs de projet, un autre avec les citoyens inscrits par le biais du questionnaire.



Cette soirée a été organisée le mercredi 24 novembre.



Les groupes de travail avaient pour mission de localiser sur plan les éléments régulièrement cités dans les réponses aux questionnaires (parc de jeux, commerces...) selon 5 secteurs prédéfinis, puis d'en lister les aménagements possibles à court et moyen terme.

Le groupement poursuit son étude afin de nous présenter au cours du 1^{er} semestre 2022 un plan-guide et ses fiches-actions qui détermineront l'orientation de la stratégie urbaine de La Chapelle-Palluau

Services Municipaux

➤ Services techniques

Les divers mouvements de personnels au cours de 2021, nous ont amené à effectuer un remaniement de notre service technique.

Parallèlement à l'audit effectué par le service « Conseil en organisation » du centre de gestion de la maison des communes de Vendée, les élus ont souhaité élargir de champs de compétences du personnel technique, notamment dans le domaine des infrastructures immobilières communales.

Nos projets communaux, clairement identifiés, nécessitent des compétences que nous n'avions pas précédemment.

C'est dans cette optique que la municipalité a souhaité mettre en place deux contrats à projets d'une durée déterminée de 4 ans, susceptible d'être prolongés 2 ans maximum.

Les projets concernés par l'année 2022 sont les suivants :

- Réhabilitation de l'ancienne mairie en un seul logement
- Réhabilitation de l'ancienne salle polyvalente et de ses extérieurs pour les activités périscolaires.

D'autres projets, déjà identifiés, seront menés sur les prochaines années.

Les offres d'emploi ont suivi le canal habituel et réglementaire des postes à pouvoir. A l'issue de cette procédure administrative, j'ai proposé au Conseil Municipal, de retenir les candidatures de Mr GRAVOUIL Anthony et Mr PIPAR Christophe.

Les compétences multiples et complémentaires permettront à la municipalité de faire avancer efficacement ses projets communaux.

Quant à la création de nos espaces verts, celle-ci sera pilotée par Mr CHAUVET Cyrille, recruté en octobre 2021, appuyé par Mr GENDREAU Mathieu présent au sein de nos équipes depuis plusieurs mois maintenant.

La feuille de route établie par les élus met l'accent sur l'identité paysagère de notre commune. Nul doute que dans ce domaine, nous avons aussi le personnel compétent pour mener à bien ces futures opérations paysagères.

Le maire, Xavier PROUTEAU

➤ Petit point sur les équipes



Au service de la mairie, nous retrouvons, de gauche à droite, Fanny VRIGNEAU à l'accueil et Christelle CHIGNON, secrétaire générale



A l'atelier, de gauche à droite, Anthony GRAVOUIL, Christophe PIPAR, Cyrille CHAUVET, Mathieu GENDREAU



A la garderie et à la cantine, de gauche à droite, Sonia GUILLET, Marie-Noëlle GUILLOTON, Christelle GUILBAUD, Nadine GUINAUDEAU





➤ La bibliothèque reprend vie !

Comme nous vous l'avions annoncé sur le bulletin de septembre, nous avons repris nos après-midi jeux le mardi 14 septembre. Quel bonheur de se retrouver après tous ces mois d'isolement.

Sur ce dernier trimestre, les animations pour petits et grands ont été nombreuses et nous avons pu partager de très agréables moments...

- ❖ **Le 2 octobre**, une animation dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) – Animation pour le climat - Atelier jeu sur les déchets, animé par l'Association « Zéro Waste Vendée », avec une remise de composteurs pour ceux d'entre vous qui en avaient fait la demande.



- ❖ **Le 16 octobre** – Les bénévoles ont organisé une animation pour les petits autour de contes, d'histoires drôles racontées à l'aide du kamishibai, ce petit théâtre qui nous vient du Japon, et qui permet de raconter des histoires tout en faisant défiler des images. 24 enfants ce samedi matin ont participé dans la joie à cette animation.



- ❖ **Pour les vacances de la Toussaint**, nous avons ouvert l'après-midi jeux du mardi 26 octobre, aux enfants. Ce sont des moments où adultes et enfants partagent de joyeux moments autour de jeux de société, sans oublier l'heure du goûter, bien évidemment, apprécié de tous.

Une animation a été proposée par le réseau communautaire de Vie et Boulogne, dans chaque médiathèque, autour de la fête des morts mexicaine « El Día de los muertos » ; cette fête est classée par l'Unesco dans la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.



Coloriages, jeux, ateliers créatifs, au choix de chacun, pour occuper vos enfants pendant ces vacances, pendant les deux mercredis.

Ces animations ont rencontré un vif succès, et chacun garde encore en souvenir ces bons moments partagés et très colorés.

- ❖ **Le 6 novembre**, c'est une matinée « dédicaces » qui vous était proposée avec Vincent LANGLAIS, Aliya CHARTIER ; c'est avec regret que nous n'avons pas pu avoir Carole MANCEAU qui a dû décliner en raison d'imprévus personnels.

Ils ont pu échanger et dédicacer leurs récits avec des lecteurs.

- ❖ **Le 20 novembre**, nouvelle animation pour les petits avec au programme l'histoire de « Poulette douillette » à l'aide d'un raconte-tapis, puis une histoire du « petit chaperon rouge et le magicien » (histoire revisitée du petit chaperon rouge) à l'aide du kamishibai, et nous avons fini en chansons. Mais, ce samedi matin nous avons eu peu de participants, mais ceux qui étaient là ont quand même apprécié.
- ❖ **Le 27 novembre**, pendant la permanence du samedi matin, l'Association REJOUES ENSEMBLE, est venue proposer des jeux et jouets d'occasion à prix « mini ».
- ❖ **Le 15 décembre** à 15 H 30 aura lieu le spectacle de NOEL pour les enfants de 3 à 10 ans et nous pensons qu'il fera de nombreux heureux.



Depuis le lundi 22 novembre, les enfants de l'école Saint Joseph ont pris le chemin de la bibliothèque avec leurs maîtresses respectives pour y passer des temps de lecture.



Malgré cette crise sanitaire qui n'en finit pas, nous espérons que l'année 2022 nous permettra de réaliser les animations sur lesquelles nous nous sommes déjà projetées pour le premier semestre, c'est encore un peu tôt pour vous les détailler, puisque tout reste encore à concrétiser, mais nous ne manquerons pas de vous donner les informations en temps utile.

En ce qui concerne les après-midi jeux, nous les continuerons dès le mardi 11 janvier, puis les Mardis : 25 janvier, 8 et 22 février, 8 et 22 mars, 5 et 20 avril, 3, 17 et 31 mai, 14 et 28 juin. Toujours de 14 H30 à 17 H.

Vous voyez que toute l'équipe des bénévoles se mobilise pour apporter de la joie de vivre au sein de votre bibliothèque et nous espérons vous voir de plus en plus nombreux pour partager d'heureux moments... nous en avons tellement besoin !

Pour rappel... **la bibliothèque c'est gratuit** pour tout le monde et les permanences ont lieu **les lundis de 16 h30 à 18 h 30, les mercredis de 10 h30 à 12h 30 et les samedis de 10 h à 12 h.**

Toute l'équipe des bénévoles se joint à moi pour vous souhaiter d'agréables fêtes de fin d'année, et on vous dit « A très bientôt à la bibliothèque ».

Dominique LEFRANC DESMONS

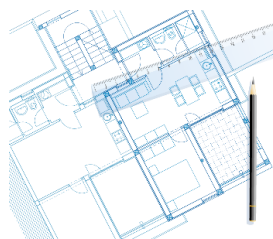
Voirie– Urbanisme – Environnement - Bâtiments

❖ Locatif des aînés

La construction des trois locatifs pour nos aînés au lotissement Les Rouillères commencera en janvier 2022, et devrait se terminer pour la fin d'année 2022.



❖ Urbanisme



Un petit point sur les permis de construire ayant été déposés depuis 2019 à 2021... Suite à l'aménagement de nos trois nouveaux lotissements, Les Moissons I & II, Les Démeries, et Les Rouillères ; 51 maisons ont vu le jour, ou sont en cours de construction. On compte quelques habitations sur des découpages de parcelles.

Un nouveau lotissement privé devrait voir le jour d'ici la fin d'année 2022- début 2023.

❖ Rénovation de l'ancienne mairie

Les agents en contrat à projet commenceront la rénovation de l'ancienne mairie en un logement locatif en 2022.

Et par la suite, ce sera au tour de la cantine-garderie / ancienne salle polyvalente de faire peau neuve.



Commission CCAPA

Au fil des mois, la commission CCAPA a travaillé sur différents dossiers : la création d'un compte Instagram, l'organisation des Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins et son premier concours artistique, la traditionnelle réunion annuelle des associations, le goûter des aînés le 12 décembre...



La commission a choisi cette année de consacrer du temps aux illuminations et décorations de Noël, et apporter un peu de nouveautés pour ces périodes de fêtes. Consciente que le budget voté peut vite être atteint et dépassé, le choix de la commission s'est porté pour cette année sur l'acquisition de guirlandes lumineuses auprès de la société « Illuminations Leblanc » : vous avez pu les admirer dans les marronniers de la place de l'église.



Mais c'est bien l'idée du recyclage et du fait-maison qui a séduit la commission. Quelques nouveautés viennent alors égayer notre commune :

- ❖ La ville d'Aizenay a remis à la municipalité quelques décorations lumineuses, qui ont été restaurées par nos agents techniques.
- ❖ Des rondins de bois disposés place de l'église, et découpés par Clément (Arbochapel), ont été décorés par les enfants avec l'aide des agents du périscolaire sur le temps de garderie.
- ❖ Les arbres en grillage ont, quant à eux, été réalisés par quelques membres de la commission avec des rouleaux récupérés dans nos ateliers municipaux.

Nous espérons poursuivre cette démarche pour les années à venir.

Nous comptons sur vous l'année prochaine pour apporter vos idées et votre aide !





Affaires scolaires

10 JOURS SANS ÉCRANS

➤ Ecole privée Saint Joseph

En regroupement pédagogique intercommunal (RPI) avec l'école Sainte Agnès de Palluau, nous formons une école de 5 classes qui accueille 130 élèves de la très petite section au CM2 depuis le mois de septembre.

Équipe éducative
2020/2021



Cette année, nos projets seront en lien avec notre thème « Les métiers ». Dans les classes, nous allons découvrir des métiers tout au long de l'année. La période de septembre à octobre a été consacrée aux métiers liés à la communication. Les plus petits ont pu appréhender le métier de postier avec un travail autour de la lettre.



Comme tous les ans, les élèves du CP au CE2 bénéficient de séances de natation scolaire à la piscine du Poiré sur Vie. Durant les mois

d'avril et mai, ils bénéficieront de séances de musique menées par un professionnel.

Bien que les évènements se fassent plus rares, voici quelques actions que l'école a menées en ce début d'année ou va vivre prochainement :

NETTOYONS LA NATURE

Les élèves ont sillonné les rues pour ramasser les déchets dans le cadre de « Nettoyons la nature » 2021 ! Ils ont collecté plus de 11 kg de déchets. Cette opération sensibilise les élèves à la protection de l'environnement.



Du 12 au 21 octobre, l'école a proposé aux enfants un défi 10 jours sans écrans. Le but de ce défi était de développer un meilleur jugement critique face aux sollicitations des médias et de donner aux écrans leur juste place. Certains ont profité de leur temps libre pour faire du vélo, découvrir la pêche, faire des jeux de société, lire...



LA PREVENTION ROUTIERE

Comme chaque année, les élèves de CP, CE1 et CE2 bénéficieront de plusieurs séances de prévention routière. Les plus jeunes apprendront les règles de base du piéton et les CE2 aborderont les postures du cycliste.



VISITE ET INSCRIPTION – PORTES OUVERTES

Samedi 4 décembre 2021 de 10h à 12h a lieu une matinée visite et inscriptions pour les nouvelles familles. Venez découvrir notre projet, notre organisation, nos locaux.



Sont concernés les enfants nés en 2019 ou avant le 1^{er} septembre 2020. Des portes ouvertes auront également lieu vendredi 28 janvier 2022 de 17h à 18h dans les écoles privées de Palluau et La Chapelle Palluau.

Ivanne Fournier
Cheffe
d'établissement

Pour tout renseignement sur l'école et le fonctionnement du RPI, n'hésitez pas à nous contacter au 02 51 98 61 52

Vous pouvez aussi visiter notre site internet :

<http://rpi-palluau-lachapelle.fr/>

Vie associative

❖ UNC – AFN -OPEX- Soldats de France

Au cours de cette année 2021, il n'y a pas eu ni assemblée générale, ni concours de belote, cause du confinement.



Le 8 mai, nous nous sommes retrouvés en comité restreint au monument aux morts en présence de Mr le Maire pour rendre hommage à nos soldats disparus pendant les différentes guerres, suite à la cérémonie, Mr GUILLET Gilles a été décoré de la médaille de combattant.

Le 11 novembre, nous étions une vingtaine de personnes autour du monument aux morts pour rendre hommage à nos soldats disparus pendant les différentes guerres, ensuite nous nous sommes rendus à Apremont pour la cérémonie cantonale. Suite à la cérémonie, deux de nos adhérents ont été décorés de la croix de combattant, Mr FÉTIVEAU Claude et Mr JOLLY Moïse.

Notre section regroupe actuellement 23 adhérents : 1 de 39-45, 8 AFN, 2 Opex, 2 veuves, 10 soldats de France.

La pérennité est assurée par les nouvelles générations, c'est pour cela que nous lançons un appel à tous ceux qui ont porté l'uniforme de notre armée, au titre du service militaire ou national, appelés du contingent, militaire actif et réserviste, gendarmes, policiers.

Venez-nous rejoindre pour vaincre l'oubli par le devoir de mémoire envers les générations passées.

En début 2022, nous avons prévu une assemblée générale le 29 janvier à l'Espace A'Capella, nouvelle salle, ainsi qu'un concours de belote le 19 février. Venez nombreux.

Le président, PELLÉ Bernard



❖ Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique - OGEC

LES MISSIONS DE L'OGEC :

- Assurer le fonctionnement de l'école et entretenir les bâtiments
- Employer du personnel non enseignant
- Soutenir les projets pédagogiques et penser au bien-être des enfants.



LE BUREAU 2021-2022 : **Présidente :** Mme Lardière Audrey, **Vice-Présidente :** Mme Vigneron Elodie, **Trésorière :** Mme Guilbaud Emilie, **Membres :** Chagneau Carole, Fisson Françoise, Goyau Virginie et Quilleau Antoine

LES PROJETS DE L'OGEC POUR 2021-2022

- Renouvellement des outils informatiques des écoles Ste Agnès et St Joseph pour les classes maternelles avec de nouveaux vidéos projecteurs et ordinateurs de bureaux, et pour les primaires l'intégralité des ordinateurs de bureaux ainsi que ceux des enfants.
- Rénovation d'une partie des bâtiments de l'école Ste Agnès, avec la création d'un pôle maternelle, ainsi qu'un pôle enseignant, rénovation des sanitaires et réfection de la cour de récréation.

DEVENIR MECENE



Vous souhaitez apporter votre aide ?

Nous avons besoin de vous aujourd'hui !

Un don de particulier permet de bénéficier de 66% de réduction d'impôt, pour une entreprise, c'est une réduction de 60% sur l'impôt des sociétés.

Le mécénat est l'affaire de tous. Alors n'hésitez pas à parler de nos projets autour de vous.

Pour pouvoir défiscaliser son don (recevoir une attestation fiscale) :

* <https://www.ddec85.org/enseignement-catholique-85/don/>

* vous pouvez aussi contacter la directrice au 02.51.98.61.52 afin qu'elle vous accompagne pour vos démarches

LES EVENEMENTS A VENIR :

- Vente de Viennoiseries Fin janvier-Début février, ouverte à tous les habitants de la Chapelle Palluau et de Palluau avec livraison à domicile
- Soirée à thème le 26 mars 2022 en collaboration avec l'Apel du RPI à l'Espace A'Capella de la Chapelle Palluau, Repas et Animations, ouverte à tous
- Kermesse le 19 juin 2022

N'hésitez pas à nous rejoindre, nous avons besoin de VOUS
Contact par mail ogec@rpi-palluau-lachapelle.fr ou au 06 65 26 20 31

Les membres de l'OGEC RPI vous souhaitent une bonne et heureuse année 2022

Vie associative

❖ Association des Parents d'élèves - APEL

L'Association de Parents d'Elèves du RPI a plusieurs missions. Elle se doit d'accueillir et d'accompagner l'ensemble des parents, d'animer la vie de l'école, de partager des moments de convivialité mais elle souhaite surtout améliorer la vie des élèves au sein des établissements en lien avec l'équipe pédagogique (Sainte-Agnès à Palluau et Saint-Joseph à la Chapelle-Palluau).



C'est pour cela que l'APEL organise et participe à différents événements tout au long de l'année comme la kermesse (le **26 juin 2022**) mais aussi diverses ventes comme les jus de pommes ou les paniers de légumes. De même, le **26 mars prochain**, l'APEL se joindra à l'OGEC pour organiser une soirée à thème.

Les bénéfices de ces manifestations nous ont servis à accueillir la conférence « 10 jours sans écrans » le 8 octobre dernier dans l'Espace A'Capella notamment avec le soutien des deux communes. L'autre projet de l'année est d'accompagner l'OGEC dans le renouvellement de l'équipement informatique.

**Nous vous souhaitons une belle
et heureuse année 2022 !**



Contact : apel@rpi-palluau-lachapelle.fr
Présidente : Esther CHAUVET
Rue de l'école - 85670 LA CHAPELLE-PALLUAU

❖ Comité des fêtes

Bonjour !

Après deux années considérées comme blanche, nous avons enfin pu découvrir et faire découvrir pour ceux qui n'avaient pas encore eu l'occasion notre nouvel espace A'Capella



Notre concours de belote s'étant déroulé courant novembre, a permis de recréer du lien avec vous, habitants de La Chapelle. Sachez que nous sommes prêts à vous accueillir au sein de notre association, si vous le souhaitez, pour nous aider à avancer dans les démarches et animations.

Aujourd'hui constitué de douze personnes, nous serions heureux que vous nous aidiez à franchir pour ce début d'année 2022 la barre des quinze membres. Restant à votre écoute, le bureau du Comité des fêtes, vous souhaite ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année !

Le bureau



Contact :
Présidente : GUILLET Cyril – 07 89 21 95 74
Secrétaire : DARD Bruno – 06 28 29 40 12

Vie associative

❖ Chorale Saint Pierre 🎵

La longue période d'inactivité de la Chorale a enfin pris fin en septembre dernier, les conditions sanitaires ayant évoluées favorablement.



Les répétitions ont donc repris dans la nouvelle salle de spectacle de la commune, toutes les deux semaines, le jeudi à 9 h 30. Elles sont toujours assurées par son ancien chef de chœur qui a bien voulu reprendre les rênes à la joie de tous les choristes.

Espérons qu'une nouvelle attaque du virus ne viendra pas ternir cette joie.

Bonnes fêtes à tous !

Contact :
Présidente : Georgette NÉAU - 06 85 16 92 98
DANIEAU Jean-Paul – 02 51 98 53 97

❖ Don du sang

Collecte de Sang le jeudi 24 février de 15h30 à 19h30 à l'Espace A'Capella



CONDITIONS POUR DONNER SON SANG

Le don du sang est autorisé :

- 4 fois par an pour les femmes
- 6 fois par an pour les hommes de 18 à 71 ans moins 1jour

Le don de plasma est autorisé :

24 fois par an de 18 à 66 ans moins 1 jour

Le don de plaquettes est autorisé :

12 fois par an de 18 à 65 ans

Les délais :

- 8 semaines entre deux dons de sang
- 4 semaines entre deux dons de plaquettes,
- 2 semaines entre un don de sang et un don de plasma.
- 2 semaines entre deux dons de plasma.

Pour être bien pendant le don :

- boire beaucoup d'eau les jours précédents et surtout le jour même (dont 50 cl dans l'heure qui précède le don).
- bien manger avant de donner et éviter toutefois les corps gras.

Pour le bien-être des patients :

éviter l'alcool et le tabac trois heures avant le don.

Le don de sang permet de sauver des vies et il n'existe à ce jour aucun produit capable de se substituer au sang humain.

❖ Les Bicylindres de l'enfer - Motoclub

Chapelloises et Chapellois bonjour,

Quelques mots pour vous (re) présenter le Moto Club « Les Bicylindres d'Enfer ». Avant toute chose, cette année est un peu particulière car cela fait désormais 30 ans que nous partageons notre passion du deux roues avec le Moto Club. Je tiens à remercier ceux qui ont œuvré pour que cette association puisse voir le jour et ceux qui œuvrent aujourd'hui pour qu'elle poursuive sa route.

Une mention spéciale aux fidèles de la 1ère heure qui, après tant d'années, sont toujours membres de l'association.

Le Moto Club, c'est actuellement une équipe de 29 membres qui vous propose deux manifestations sur la Chapelle. La première étant le « Tripl'Effort », tournoi en binôme comprenant une activité babyfoot, palets et un fil rouge qui évolue selon les années. Le « Tripl'Effort » se déroule toujours en début d'année, la prochaine édition est prévue le Samedi 5 mars 2022. La seconde manifestation est destinée aux adeptes d'endurance, d'orientation et de réflexion au guidon de leur 2 roues. Il s'agit bien sûr du « Rallye Moto » avec chaque année, un nouveau thème permettant de varier les parcours et ainsi proposer de nouvelles balades aux participants. Le Rallye est programmé au Samedi 30 avril 2022.

Hormis ces deux manifestations, le Moto Club c'est également des moments de partage entre copains et copines depuis près de 30 ans. Que ce soit lors de nos réunions mensuelles, nos sorties dominicales et surtout lors de notre sortie annuelle durant le week-end de l'ascension avec pour destination en 2022, la Normandie.

Nous sommes donc fiers de faire perdurer cette association Chapelloise, et nous vous invitons à venir nous retrouver dès mars 2022 dans le nouvel Espace A'Capella pour un moment de convivialité avec l'édition du Tripl'Effort !

Meilleurs vœux à toutes et tous et bonne route à tous les motards et motardes !



Vie associative

❖ La société de chasse « La Chapelloise »

La société de chasse « La Chapelloise » a été fondée en 1934. Elle est à ce jour l'association la plus ancienne de la commune à être toujours en activité. Elle compte 20 adhérents qui ont entre 20 et 70 ans.

Bien sûr, le rôle de celle-ci n'a cessé d'évoluer au cours des années. Elle a pour but le développement du gibier, sédentaire ou de passage, en assurant sa protection et son repeuplement.



Nous organisons des comptages annuels ayant pour but d'apprécier l'évolution des populations animales sur notre territoire et de maintenir l'équilibre du grand gibier (chevreuils et sangliers). Les prélèvements de ceux-ci s'adaptent suite à ce suivi et ne sont autorisés que lors des battues. Des consignes strictes sont énoncées systématiquement à l'ensemble des participants au début de chaque battue.

La régulation du grand gibier permet de soutenir les agriculteurs en limitant les dégâts causés aux récoltes. Les chasseurs jouent un rôle important sur le prélèvement des animaux classés nuisibles tels que les renards, les pies, les ragondins... De plus la société fait la jonction entre la Fédération de Chasse et les particuliers pour déclarer les préjudices commis par les nuisibles.

Les chasseurs de la Chapelle, avec le soutien de la Fédération, ont décidé cette année de planter des arbres pour contribuer à l'amélioration de la biodiversité sur la commune. Dans l'avenir nous aimerions pouvoir planter plus d'arbres ou des haies bocagères. Si ce projet vous intéresse, vous pouvez prendre contact avec nous.

Cette année a été marquée par le changement de président. Après 10 années à ce poste, Freddy RABAUD a décidé de céder sa place, Alain GOYAU a été élu par les membres du bureau. Nous tenions à remercier Freddy qui a toujours veillé à la rigueur et à la convivialité dans notre association.



❖ Clopin-clopan

L'association Clopin-Clopant organise des marches collectives. Les personnes qui le souhaitent peuvent participer aux randonnées. Le point de rassemblement avant les départs est devant La Petite Chapelle à 14h, excepté pour les journées prendre contact avec un membre de l'association. Le transport est organisé selon les véhicules disponibles.

Les circuits prévus ne sont pas impératifs et pourront être adaptés aux souhaits des randonneurs ou modifiés en fonction des conditions météo.

Pas d'inscription préalable, ni participation financière. Une simple cagnotte est à votre disposition pour couvrir les frais du pot de l'amitié que nous avons coutume de partager à la fin de chaque randonnée.

Nos balades en campagne sont ouvertes à tous : jeunes, marcheurs confirmés ou simples promeneurs.

Pour cette rentrée, la Covid nous a privée de belles balades, mais nous espérons qu'elles se réaliseront en 2022.



Programme des randonnées 2022 :

- 16 janvier : St Hilaire la Forêt – La Forêt – départ 14h au calvaire
- 13 février : Brem sur mer – La Corde – départ 14h au calvaire
- 13 mars : Saint Gervais – Entre terre et Eaux – départ 14h au calvaire
- 24 avril : Sainte Gemme La Plaine + Restaurant – sortie à la journée
- 15 mai : Excursion - lieu à déterminer – sortie à la journée
- 19 juin : Pique-Nique à l'Etang à La Chapelle-Palluau – départ 9h
- 14 juillet : Sardinade à l'Etang à La Chapelle-Palluau – départ 9h

Pas d'inscription préalable.

Participation pour le pot de l'amitié de 10€ par personne.



Vie associative

❖ USSEPLCP - Foot

La saison 2021/2022, est lancée.

Cette saison, nous avons un effectif sénior de 46 joueurs, ce qui nous a permis de créer deux équipes indépendantes. L'équipe A en Division 3 et l'équipe B en division 5. Le groupe sénior est toujours entraîné par Mickaël DELPIERRE que nous remercions pour son travail. Nous avons également une équipe Loisirs qui joue le vendredi soir qui se compose de 18 joueurs.

La saison a plutôt bien débuté en coupe pour les séniors, avec un accès au 3ème tour de coupe de Vendée pour l'équipe première, chose qui n'avait pas eu lieu depuis quelques années au club. Concernant le championnat les résultats sont moins bons, mais le dynamisme et la cohésion de groupe promettent des choses encourageantes pour la suite. L'équipe Loisirs quant à elle reste sur sa lancée de la saison dernière avec de très bons résultats.



Pour les catégories jeunes, le groupement de jeunes créé par les clubs de l'USSEPLCP et l'ESPM (St Paul Mont Penit – Maché) il y a 2 ans, pour les catégories U13 et U15, continue son développement puisque nous avons intégré cette saison les catégories U10-U11, une équipe U18 a été également créée cette saison, choses qui n'étaient pas arrivées depuis 2015 au club. Les entraînements sont toujours gérés par notre éducateur salarié Adrien DUCHESNE.

Au niveau de l'arbitrage Marc GUILLET continue à officier au niveau D4 au centre et D1 à la touche.

Nous remercions tous les bénévoles du club pour leur engagement et leur aide : conseil d'administration, dirigeants jeunes et seniors, barmans, traceurs des terrains, notre arbitre, les supporters qui suivent les équipes le week-end, les sponsors et les communes de la Chapelle-Palluau, Grand'Landes, Palluau et St Etienne Du

Bois pour leur investissement au niveau des terrains et leur aide financière.

Le club accueille toujours les personnes qui souhaitent venir jouer cette saison pour toutes les catégories de U6 à Loisirs, ou des bénévoles pour nous aider. Si vous souhaitez également devenir arbitre officiel n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Si vous souhaitez nous rejoindre, merci de prendre contact aux coordonnées ci-dessous.

Contact :

Les Co-Président :

Mr Sylvain JAUNET : 06 80 14 80 68

Mr Marc GUILLET : 06 22 50 49 09

Les supporters sont de nouveaux autorisés aux abords des terrains, alors n'hésitez pas venez encourager nos équipes (pass-sanitaire obligatoire pour accès à la buvette).



DATES A RETENIR :

- Concours de belote : Samedi 15 janvier à la salle Beauséjour à St Etienne-du-Bois

- Repas du club :
Samedi 12 février à la salle
Beauséjour à St Etienne du Bois



Vie associative

❖ Les Pièces Montées

Les Pièces Montées ont fait salle comble !



C'est avec une immense joie que la troupe de théâtre les Pièces Montées est remontée sur scène en cette fin d'année 2021, lors de trois week-ends de représentations fin novembre et début décembre. Elle a présenté son nouveau spectacle « du Rififi à la Métairie » et a fait salle comble.

Les comédiens étaient ravis de retrouver le public et de se produire pour la première fois sur la scène de la nouvelle salle de la commune. Un confort pour eux, mais également pour le public qui a profité pleinement du spectacle, grâce notamment aux tribunes.

Rires, émotions et plaisir de se retrouver étaient les maîtres mots de ces neuf rendez-vous, dont deux étaient au profit des associations Vendée-Ain et OGEC du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Palluau – La Chapelle-Palluau.



Si des associations sont intéressées par le spectacle, n'hésitez pas à contacter les Pièces Montées au 06 84 98 03 03.



En image, le nouveau spectacle des Pièces Montées « du Rififi à la Métairie » et la salle A' Capella ont fait l'unanimité auprès du public !

❖ Tempo Musique

L'audition de musique aura lieu le 11 juin

L'atelier musical doit avoir lieu une semaine en février pendant les vacances.

Cette année, nous avons 35 élèves inscrits : 10 élèves à la batterie, 10 élèves à la guitare, 2 élèves à l'accordéon, 13 élèves au piano.



❖ Hopopope

Après cette année blanche et bien que tous les lièvres ne soient pas levés, le bureau GRAT'MOILA vient de réveiller son lapin.

Le 30ème FESTIVAL est donc en préparation, la date est arrêtée, il se tiendra le weekend du 3 septembre 2022.

Mais sans son célèbre tremplin, le lapin de l'asso HOPOPOPE qui produit GRAT'MOILA serait bien malheureux. Aussi avons-nous pris date le 2 avril prochain à la nouvelle salle du ZEN'it de La Chapelle-Palluau. Nous proposerons une soirée TREMPLIN / concert GRAT'MOILA nouvelle formule.

Bien entendu, la situation sanitaire devra être au vert pour maintenir ces événements.

Toute l'équipe de l'association HOPOPOPE vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.



Vie associative

❖ Kouik La Belette

Kouik la Belette est une association loi 1901 à but non lucratif créée en janvier 2021. Elle réunit 8 fondateurs, tous amis depuis longtemps. Ils souhaitent créer des moments de convivialité autour d'un endroit chaleureux.



Impliqués par la production locale et le zéro déchet, l'association porte ces valeurs. Les événements seront ouverts à tous, petits et grands.

Ces échanges réunissent la population de Vie et Boulogne afin de créer du lien et de l'interactivité dans la bonne humeur.

Notre association est présente pour sensibiliser les citoyens à l'environnement dans un esprit ludique et bienveillant.

Une date se dessine pour le mois de juin ! Nous vous accueillerons avec plaisir au Vieux Pont, route d'Aizenay en 2022 !

Kouik la Belette a pour but d'organiser des journées d'échanges autour de l'art et de la consommation locale dans un esprit festif, ainsi que des actions ponctuelles écocitoyennes.

Si vous souhaitez rejoindre cette belle aventure, en tant que membre ou bénévole, n'hésitez pas à nous envoyer un message via les réseaux sociaux, par mail ou nous appeler au 06 77 22 48 88 ou au 06 38 40 97 32.

Abonnez-vous à Kouik la Belette sur Facebook et Instagram pour suivre notre actualité !



❖ La Boule Chapelloise

Un club de pétanque est une association dont la vocation ne se limite pas à organiser des compétitions. Il y a surtout un rôle social et formateur.



La Pétanque est un sport permettant un mélange de générations sans distinction de sexe, ni origine sociale. Sa pratique n'engendre pas d'exclusion grâce au faible coût de la licence ainsi que de l'équipement individuel de base.

Sur le terrain il n'y a que des joueurs et des copains. Le local est un lieu de rencontres et d'échanges permettant à tous de se retrouver et de pratiquer une activité physique en toute convivialité.

La Pétanque est l'héritière d'une longue tradition des jeux de boules en France bien qu'elle soit en forte progression à l'international.

Elle est en phase avec les directives ministérielles qui souhaitent le développement des sports de masse. Pour un club omnisport, créer une section Pétanque est un moyen très simple d'augmenter le nombre de ses licences et par conséquent, ses subventions du Conseil Général.

Enfin, la Pétanque est maintenant reconnue pour être bénéfique au développement physique et intellectuel des enfants. Pour cela La Boule Chapelloise compte parmi ses adhérents deux personnes ayant reçu une formation d'éducateur. Des joueurs d'expérience mettront également leur savoir à la disposition de tous, jeunes et moins jeunes.



➤ France Services Vie et Boulogne

Espace **gratuit** et **accessible à tous**, France services permet d'obtenir des informations, d'accéder à un ordinateur connecté à Internet et d'être accompagné dans ses démarches administratives et numériques : emploi, retraite, santé, accès aux droits, social, documents officiels (permis, carte grise), logement...

L'offre de services est vaste :

- Information et accompagnement personnalisé
- Espace numérique en libre accès
- Agence postale
- Mise en relation avec une vingtaine de partenaires nationaux, départementaux ou locaux.

De nouveaux partenaires à France Services

1. MDEDE et MOVEA, conseil en mobilité

Un nouveau partenariat a été signé entre la Maison Départementale de l'Emploi et du Développement Économique et la Communauté de communes pour accompagner les usagers dans leurs démarches de **mobilité géographique** en faveur de **leur insertion professionnelle**. Sont concernés les « actifs » de plus de 16 ans rencontrant des difficultés de mobilité dans le cadre de leur projet professionnel ou pour conserver un emploi.

Cette démarche, **sur rendez-vous, est gratuite et confidentielle**. La prescription par un référent socio-professionnel est **obligatoire**. (ex : travailleur social, conseiller France services, CCAS...)

Contact : 0 800 881 900 (N° vert gratuit) ou via mobilite@vendee.fr



2. AREAMS, point conseil budget

Le **Point conseil budget (PCB)**, labellisé par l'État, est un dispositif d'informations, de conseils et d'orientation sur toute question budgétaire et financière. C'est un service d'aide dans la compréhension et la gestion du budget.

Le Point conseil budget de l'AREAMS permet **d'aider toute personne** rencontrant une difficulté d'ordre budgétaire ou financière ou en situation de malendettement ou de surendettement.



Gratuit et ouvert à tous, ce service peut être, notamment, un début de réponse pour des personnes dont la crise pandémique et/ou le confinement aurait provoqué des difficultés budgétaires ou aggravé une situation déjà compliquée.

LE PCB est présent le vendredi matin à France services, sur rendez-vous.

Le premier contact se fait par mail ou téléphone : pcb@areams.fr – Tél. : 02 51 44 92 33

3. Finances publiques

Un agent des Finances publiques accompagne et répond à l'ensemble des questions relatives tant au paiement des factures locales (ordures ménagères, restaurant scolaire, accueil périscolaire...), qu'à la situation fiscale (déclaration de revenus, impôts locaux, location meublée...)



Permanences à **France services, le jeudi et le vendredi**. Sans rendez-vous le matin, sur rendez-vous l'après-midi. *A noter, des permanences se déroulent également au Poiré-sur-Vie, le lundi (mêmes conditions de rendez-vous), au 16, rue de l'Ancien prieuré.*

Pour prendre rendez-vous : consultez le site www.impots.gouv.fr ou par téléphone au **0.809.401.401** (appel gratuit)

➤ Education routière seniors 2022 – Stage de sensibilisation à la conduite

Le service éducation routière reconduit les stages à destination des seniors, en partenariat avec les services départementaux de la sécurité routière, et l'association Prévention Routière. **L'objectif est d'accompagner les seniors dans leur mobilité et prolonger l'autonomie au volant. Ce ne sont pas des examens !**

Ces stages sont **gratuits**. Ils se déroulent dans la convivialité, avec au programme, en 3 demi-journées :

- La révision des règles de circulation,
- Les nouvelles réglementations routières,
- Des séances de simulation de conduite,
- Des ateliers sur les effets de la somnolence et l'alcoolémie
- Un audit de conduite sur un véhicule boîte automatique, pour une mise en situation réelle.



Les participants de 2021 témoignent :

« Ce stage rassure, encourage à reprendre le volant pour garder son autonomie »
« Allez-y en toute humilité et sans complexe ! »
« Il est bon de redire les choses et préciser les panneaux, les vitesses, les distances... »...

Les stages 2022

Les séances théoriques se dérouleront à Falleron, Bellevigny et Aizenay, en février/mars.

Les séances pratiques de conduite se dérouleront au Poiré-sur-Vie, peu après les séances théoriques.

Les dates seront communiquées prochainement.

Ouvert à tous les habitants de plus de 60 ans.

Inscriptions à partir du 3 janvier 2022 au 02.51.98.51.21 ou par mail france-services@vieetboulogne.fr
Gratuit.

➤ Bonus Vélo

Pour Vous, Vie & Boulogne se mobilise...

La Communauté de communes s'engage dans la mobilité, et travaille en premier lieu sur le vélo et la marche.

L'élaboration d'un schéma vélo

En 2019, Vie et Boulogne a été lauréate d'un appel à projet de l'ADEME pour réfléchir concrètement à la mise en œuvre d'une politique autour des modes actifs (**vélo et marche**).

Les objectifs du schéma vélo :

1. Favoriser les conditions de la pratique du vélo,
2. Développer des services adaptés,
3. Promouvoir et inciter à la pratique du vélo.

Le schéma vélo (et son plan d'action) **a été approuvé lors du conseil communautaire du 20 septembre 2021**. Les actions prioritaires de ce dernier sont d'ores et déjà lancées.

Le bonus vélo : une aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique

Dans le cadre de son schéma vélo, la Communauté de communes Vie et Boulogne s'engage à développer la pratique du vélo en proposant depuis le **1er octobre 2021** une aide à l'achat de vélo à assistance électrique ou VAE.

Le vélo à assistance électrique (VAE) est une alternative séduisante à la voiture individuelle sur des déplacements courts, tels que pour aller chercher son pain, son journal, aller à la médiathèque... Contrairement à un vélo traditionnel, l'assistance électrique permet de parcourir une distance plus importante, tout en limitant les efforts et en pratiquant une activité de plein air.

Le « bonus vélo » est un dispositif proposé par la Communauté de communes aux habitants du territoire (un bonus par foyer) afin de les aider à s'équiper en vélo



électrique pour leurs déplacements utilitaires. Il n'est pas soumis à condition de ressources. Il concerne les achats effectués **après le 1^{er} octobre 2021**.

Les vélos éligibles sont :

– Les modèles neufs de VAE « classiques » et les kits d'électrification : 20 % du prix d'achat TTC (aide plafonnée à 200 €)

– Les modèles neufs de VAE utilitaires : vélo-cargo, bi-porteur, tri-porteur, rallongés : 20 % du prix d'achat TTC (aide plafonnée à 300 €)

Les vélos enfant ne sont pas éligibles au dispositif.

Le bonus vélo de la Communauté de communes est cumulable au bonus vélo de l'État. Ce dernier en revanche est soumis à conditions de ressources.

Pour toutes questions sur le bonus vélo :

bonusvelo@vieetboulogne.fr

➤ La P'tite escale, un espace de rencontres, d'échanges et de jeux

Partagez un moment privilégié avec votre(vos) enfant(s) et d'autres familles

La P'tite escale, Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), itinérant accueille gratuitement et sans inscription, des enfants de la naissance et jusqu'à l'anniversaire des 4 ans, accompagnés de parents ou adultes proches.

Profitez d'un espace de jeux et d'éveil adapté pour vos enfants. Venez également échanger, partager vos questionnements et expériences avec d'autres parents et les deux professionnelles accueillantes. Le LAEP favorise le lien social, la relation parent-enfant et soutien la parentalité dans un cadre bienveillant et confidentiel.

Le LAEP assure une itinérance sur 5 communes de Vie et Boulogne depuis le 1^{er} octobre 2019, de 9h30 à 12h :

- Bellevigny le mardi
- Maché le mercredi des semaines impaires
- Saint Etienne du Bois le mercredi des semaines paires
- Le Poiré sur Vie le jeudi
- Aizenay le samedi

Chacun est libre de venir, sur le lieu de son choix, à l'heure qui lui convient et de rester le temps qu'il souhaite.



La P'tite escale

laptiteescale@vieetboulogne.fr

06 17 64 85 29

Vie sociale et pratique

➤ Revalorisation des salaires à l'ADMR

A compter du 1er octobre, les salariés de l'ADMR bénéficient d'une nouvelle grille de classification assortie de revalorisations salariales.

Tant attendu, l'avenant 43 à la convention collective de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile (BAD) entre en vigueur et modifie en profondeur les métiers de l'ADMR en matière de reconnaissance de compétences et diplômes, de formation, d'évolution de carrière et de rémunération.

Avec cette revalorisation, non seulement les professionnels en poste seront mieux reconnus mais l'ADMR pourra attirer de nouveaux salariés pour répondre aux demandes croissantes liées, en particulier, au vieillissement de la population quand le besoin sera présent.

L'association locale ADMR d'Aizenay La Chapelle a d'ailleurs effectué plusieurs recrutements depuis le début d'année grâce aux offres d'emploi diffusées sur : www.careers.werecruit.io/fr/admr-85. En proposant des temps de travail adaptables (temps plein, temps partiel, CDD, CDI), temps d'échange en équipe, psychologues à l'écoute des salariés, formations, possibilités d'évolution, amicale des salariés, partenariats pour l'entretien de son véhicule, l'accès au logement, ... l'ADMR fait des efforts constants pour améliorer la qualité de vie de ses équipes.

Renseignements : 02 51 31 82 42



➤ Recensement 2022

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement, etc... Ces résultats permettent ainsi de mieux adapter les décisions publiques à l'évolution de la société.

La commune est chargée d'organiser tous les 5 ans le recensement général de la population sous l'égide de l'INSEE. Suite au confinement, notre recensement a été décalé d'un an.

Il aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022.

Vous aurez l'occasion de rencontrer selon votre secteur un de nos deux agents recenseurs qui sont :

Léonie PROUTEAU et Charly GAUTIER

Recensement de la population 2022

C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain
Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !
Des codes vous seront remis par votre mairie pour vous recenser à compter du 20 janvier 2022.

C'est sûr : vos données sont protégées
Elles restent confidentielles. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclament de l'argent.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le-recensement-et-moi.fr ou auprès de votre mairie.

PARTIES PRÉFÉRÉES

Vie sociale et pratique

➤ A La Chapelle-Palluau, deux influenceuses, Catherine et Hélène, motivées pour réduire leurs déchets

L'objectif de Trivalis a été de recruter une centaine d'**influenceurs** volontaires pour les accompagner pendant 8 mois (d'octobre 2021 à mai 2022), les former et leur donner toutes les clés du **zéro déchet**.



« A la manière d'un Défi famille zéro déchet, nous devons peser nos déchets (ordures ménagères, emballages et verre). Chaque mois, des animations ou des visites nous sont proposées : visite d'équipement de traitement des déchets, atelier zéro déchet, formation « Mon commerçant zéro déchet », atelier « Tous au jardin », etc.

Nous avons aussi la possibilité de nous challenger à travers des P'tits défis, en essayant par exemple, pendant un mois, de ne pas acheter de bouteille plastique. Un autre défi nous est proposé : zéro produit d'entretien emballés en fabricant nos produits d'entretien nous-mêmes.

Au fur et à mesure des mois, nous allons enrichir notre culture du **zéro déchet** et nous essayons de la diffuser autour de nous. A la manière d'ambassadeurs, nous contribuons ainsi à la **prise de conscience environnementale collective**. »

Trier c'est bien mais réduire nos déchets c'est encore mieux !

- Refusez le superflu d'emballages chez les commerçants : pensez à apporter : sac à pain, contenants en verre, sacs tissu ou filet provision.
- Limitez le papier cadeau en fabriquant des poches en tissu.
- N'oubliez pas vos gourdes pour l'eau.
- Remplacez les serviettes et nappes en papier par celles en tissu.
- Utilisez les pailles bambou ou inox.
- Remplacez le film plastique, fabriquez vos Bee-wraps.
- Affichez l'autocollant zéro pub sur votre boîte aux lettres.
- Mettez vos déchets alimentaires et végétaux au compost et aux poules !

A vous de jouer !

Catherine et Hélène

❖ Tips et recettes

La lessive écologique avec les feuilles de lierre

- Cueillir environ 75 feuilles de lierre plutôt du lierre grimpant (environ 100 G).
- Rincer les feuilles à l'eau. Enlever les tiges de la feuille et découper grossièrement les feuilles.
- Ajouter environ 1,5 litres d'eau.
- Cuire dans la casserole environ 15 mn.
- Laisser macérer au moins 24H.
- Filtrer le liquide et rajouter quelques gouttes d'huiles essentielles.
- Conserver la lessive plutôt dans une bouteille de verre et éviter la chaleur La lessive se conserve au moins un mois. Compter 15cl pour une machine de 5 kgs

